

Réforme du *baccalauréat*

Les justifications officielles de la réforme du bac

(dossier de presse MEN, septembre 2017)

Remuscler le baccalauréat pour la session 2021

En s'inspirant notamment de ce qui fonctionne bien en Europe, il faut aujourd'hui repenser le baccalauréat dans son ensemble avec une **double ambition** :

- mieux attester des acquis du lycée ;
- favoriser la réussite dans l'enseignement supérieur et l'insertion dans l'emploi.

Il s'agit donc tout à la fois de simplifier et de renforcer l'examen pour lui redonner tout son sens. Trois grands objectifs pourront guider le processus d'évolution à venir :

- des épreuves terminales recentrées sur quelques disciplines ;
- une place accrue pour le contrôle continu ;
- une meilleure articulation avec les études supérieures.

Une large concertation sera lancée dès cette rentrée avec pour objectif un nouveau baccalauréat en juin 2021. ■

Projet Blanquer :

rappel des justifications de la réforme...

Pour simplifier un examen devenu trop complexe

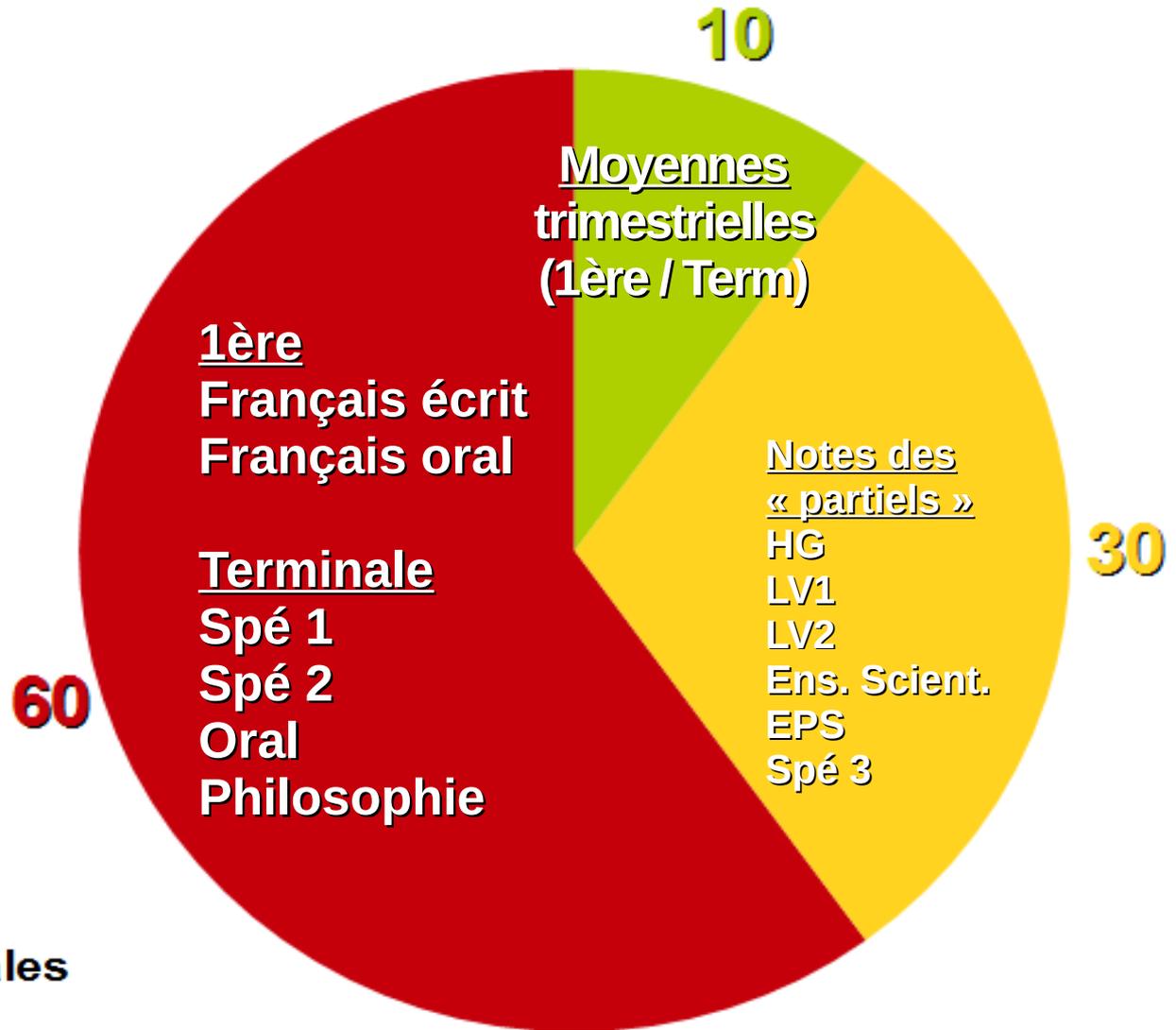
- ↳ 2 900 sujets à préparer
- ↳ 4 millions de copies à corriger en moins d'un mois
- ↳ Incidents récurrents

- ↳ Mois de juin dédié au baccalauréat dans les lycées, au détriment du travail des classes de seconde et première
- ↳ Pour les élèves de terminale, concentration des épreuves aux plus gros coefficients durant une seule semaine

**LA COMPLEXITÉ
DU BACCALAURÉAT
FRAGILISE
SON ORGANISATION**

**LE BACCALAURÉAT
PÈSE LOURDEMENT
SUR LA VIE DES LYCÉES
ET LE TRAVAIL
DES ÉLÈVES**

Structure du bac. (nature des épreuves et coefficient sur 100)



- Épreuves finales
- Épreuves communes locales
- Contrôle continu « pur »

Quelle prise en compte des options ?

- * pas d'épreuve terminale
- * pas d'épreuve commune de contrôle continu
- * moyennes trimestrielles dans le cadre du contrôle continu pur :
« **coefficient 1 / 100** »
- *LCA : statut spécifique... ou enfumage ?



Disciplines prises en compte pour le **contrôle continu** « pur » (10 % de la note finale)

Chaque enseignement a le même poids.

La « moyenne des moyennes trimestrielles » (1ère et Term) est affectée d'un **coefficient 10** (sur un total de 100)

« humanités scientifiques et numériques »
=> « enseignement scientifique »

La liste des épreuves du baccalauréat général en contrôle continu est fixée comme suit :

Enseignements obligatoires
1. Enseignements du socle de culture commune
Français
Philosophie
Histoire-géographie
Enseignement moral et civique
Langue vivante A
Langue vivante B
Humanités scientifiques et numériques
Education physique et sportive (1)
2. Enseignement de spécialité (trois au choix du candidat en classe de première, deux en classe terminale)
Arts
Biologie-écologie (2)
Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques
Humanités, littérature et philosophie
Langues et littératures étrangères
Mathématiques
Numérique et sciences informatiques
Physique-Chimie
Sciences de la vie et de la Terre
Sciences de l'ingénieur
Sciences économiques et sociales
Enseignement optionnel (1 au choix du candidat, suivi en classe de première et en classe terminale)
Arts (arts plastiques ou cinéma-audiovisuel ou danse ou histoire des arts ou musique ou théâtre)
Education physique et sportive
Langue et culture de l'Antiquité : Latin
Langue et culture de l'Antiquité : Grec
Langue vivante C
Langue des signes française
Engagement citoyen (3)
Hippologie et équitation (3)
Agronomie - Territoires (3)
Enseignement optionnel (1 au choix du candidat, suivi en classe terminale)
Mathématiques expertes
Mathématiques complémentaires
Droits et grands enjeux du monde contemporain



Les épreuves communes (organisation)

Calendrier / organisation

« Les épreuves communes de contrôle continu se répartissent pour chaque enseignement concerné, d'une part, en **deux épreuves en classe de première et, d'autre part, en une épreuve en classe terminale**. Elles sont organisées en deux séries d'épreuves au cours des deuxième et troisième trimestres de la classe de première, et en une série d'épreuves au cours du deuxième trimestre de classe de terminale »

Cas particuliers

« L'enseignement de spécialité suivi le cas échéant uniquement en classe de 1ère, et l'enseignement scientifique, sont évalués chacun en classe de 1ère en une seule épreuve commune de contrôle continu »

Prise en compte dans la note finale.

« Un coefficient 30 est affecté à la moyenne des notes obtenues lors des épreuves communes de contrôle continu des enseignements suivants : HG ; LVA ; LVB : enseignement scientifique ; EPS : enseignement de spécialité choisi par le

Les épreuves communes (organisation, suite)

L'organisation des épreuves communes de contrôle continu relève de chaque établissement scolaire, qui en détermine les modalités d'organisation.

Plusieurs établissements scolaires peuvent organiser en commun tout ou partie de ces épreuves.

Conformément aux articles D. 334-18 et D. 336-17 du code de l'éducation, les sujets des épreuves communes de contrôle continu sont élaborés sous l'autorité du ministre chargé de l'éducation nationale. Ils tiennent compte, pour chaque enseignement concerné, de la progression pédagogique des programmes d'enseignement de la classe de première et de la classe de terminale.

Ces sujets sont composés d'exercices et d'énoncés qui sont centralisés dans une banque nationale numérique.

Une convocation nominative est adressée à chaque candidat par le chef de l'établissement dans lequel les épreuves sont organisées.

Conformément à l'article D. 334-9 et à l'article D. 336-9 du code de l'éducation, les épreuves communes écrites de contrôle continu sont corrigées sous couvert de l'anonymat.



Les épreuves communes (organisation, suite)

Conformément aux articles D. 334-4-1 et D. 336-4-1 du code de l'éducation, une commission d'harmonisation des notes des épreuves communes de contrôle continu du baccalauréat est mise en place dans chaque académie, dans le Département de Mayotte, en Polynésie Française et en Nouvelle-Calédonie.

Elle est présidée par le recteur d'académie ou le vice-recteur, ou par la personne qu'ils désignent et composée d'inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux et d'enseignants, nommés par le recteur d'académie ou le vice-recteur pour chaque session du baccalauréat.

La commission prend connaissance des notes des épreuves communes de contrôle continu transmises par les établissements et procède si nécessaire à leur harmonisation.

Les résultats des épreuves communes de contrôle continu sont communiqués par l'établissement aux candidats.

Thousands of teachers caught cheating to improve exam results

Staff at institutions offering OCR exams from 2012-16 committed about 2,300 malpractice offences





Epreuves terminales : nature, durée, coefficients (voie générale)

Les coefficients sont à rapporter à un total de 100 (et non pas « 37 » ou « 38 », comme dans les séries actuelles).

Par exemple, les mathématiques ont actuellement un coefficient 5/37 en série ES, ce qui correspondrait environ à un coefficient 13/100 dans le « nouveau » schéma)

La liste, la nature, la durée et les coefficients des épreuves terminales obligatoires du baccalauréat général sont fixés comme suit :

	Coefficient	Nature des épreuves	Durée
Epreuves anticipées			
1. Français	5	Ecrite	4 heures
2. Français	5	Orale	20 minutes
Epreuves finales			
3. Philosophie	8	Ecrite	4 heures
4. Epreuve orale terminale	10	Orale	20 minutes
5. Epreuves de spécialité (deux au choix du candidat)			
Arts	16	Ecrite et orale	3 heures 30 et 30 minutes
Biologie-écologie (1)	16	Ecrite et pratique ou écrite et pratique et orale	3 heures 30 minutes et 1 heure 30 minutes ou 3 heures 30 minutes et 1 heure 30 minutes et 30 minutes
Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	16	Ecrite	4 heures
Humanités, littérature et philosophie	16	Ecrite	4 heures
Langues et littératures étrangères	16	Ecrite + orale	3 heures et 20 minutes
Mathématiques	16	Ecrite	4 heures
Numérique et sciences informatiques	16	Ecrite et pratique (2)	3 heures 30 minutes et 1 heure
Physique-Chimie	16	Ecrite et pratique (2)	3 heures 30 minutes et 1 heure
Sciences de la vie et de la Terre	16	Ecrite et pratique (2)	3 heures 30 minutes et 1 heure
Sciences de l'ingénieur	16	Ecrite	4 heures
Sciences économiques et sociales	16	Ecrite	4 heures

L'évaluation des langues et l'ouverture européenne et internationale

MEN,
14/02/18

- ☛ Chaque élève étudiera deux langues vivantes comme aujourd'hui. L'écrit sera évalué selon les standards européens dans le cadre des épreuves communes. L'oral sera apprécié d'après les mêmes standards, à partir de février de l'année de terminale, selon les dispositions actuelles.
- ☛ Parallèlement, la logique de certification a vocation à se développer, en direction d'abord des élèves qui suivent des cursus à dimension internationale (sections internationales, sections européennes, etc.) ou qui choisissent la spécialité Langues et littératures étrangères.
- ☛ Les enseignements en langues étrangères (disciplines non linguistiques) seront développés comme la mobilité des élèves.

*« C'est pourquoi nous allons introduire, dès le lycée, **une logique d'attestation de niveau en langues étrangères**. Une attestation qui fait l'objet d'une reconnaissance internationale. En clair, à terme, **chaque étudiant à la fin de son lycée et au plus tard en fin de licence aura passé un test de type Cambridge, IELTS, financé par l'Etat, et qui donnera donc un niveau reconnu partout à l'étranger.** »*

Edouard Philippe, cité par le Café Pédagogique, 8/03/2018

Les composantes de la **note finale**

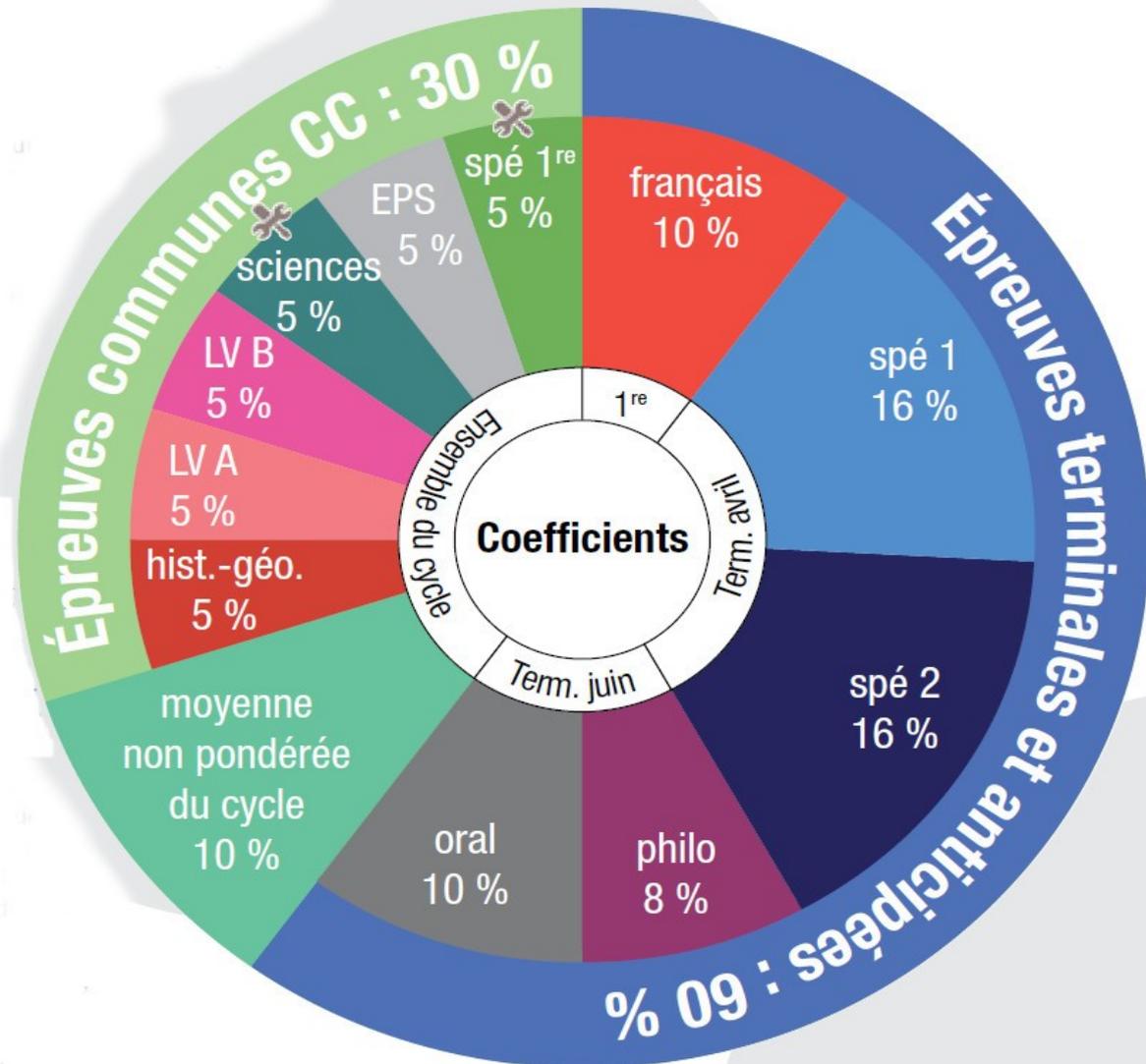
Poids du contrôle local :

Si les examinateurs de l'épreuve orale sont des enseignants de l'établissement, alors le contrôle local représente 50% de la note finale (et non 40%)

Dans la voie technologique, l'oral a un coeff de 14/100, et la philo de 4/100



Voie technologique : épreuve de mathématiques et non de sciences ; spécialité : seulement le cas échéant (ST2S, STD2A).





Le nombre d'épreuves

Un bac simplifié, moins stressant, avec moins de bachotage...

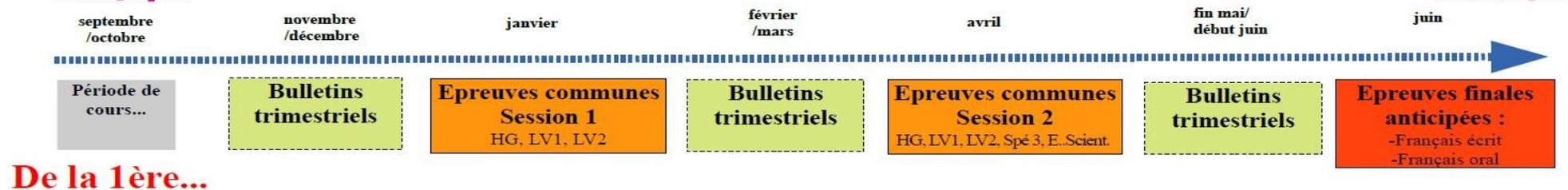
Ou pas.

EPREUVES COMMUNES de contrôle continu	Tronc commun	Autres	Nombre de sessions	Nombre total d'épreuves
En 1ère	HG ; LV1 ; LV2 ; EPS ;	Spé 3 : 1 Ens. Sc : 1	2 (1)	10
	(Français ?)	(3 spés?)	(2)	(2)*
En terminale	HG ; LV1 ; LV2 ; EPS ;		1	4
	(Philo?)	(2 spécialités?)	(1)	(1)*+(2)*
EPREUVES FINALES	Tronc commun	Spécialité	Nombre d'épreuves finales	Nombre total d'épreuves
En 1ère	Français		2	2
En terminale	Philo		1	1
	Grand oral		1	1
		Spécialité 1	1	1
		Spécialité 2	1	1
EPREUVES SPECIFIQUES				
ECE SVT			1	1
ECE Physique-chimie			1	1
Epreuves orales LV**			2 x 2	4
BILAN				
Nombre total d'épreuves (sans compter le contrôle continu pur) (actuellement : 12 à 16)			20 sans compter les épreuves orales de LV 24 avec les épreuves orales de LV 26 avec les ECE	

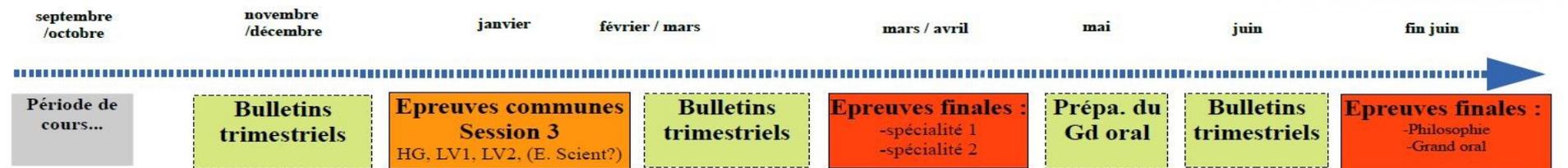
* non-comptabilisées dans la moyenne, mais entraînement probable aux épreuves finales

** si maintenues

Le bac Blanquer : l'évaluation permanente !



... à la Terminale !



Sans compter les ECE (juin),
L'EPS (CCF)...